

■ Installations classées :

Le CM donne un avis favorable à la demande d'enregistrement d'un projet relatif à la restructuration de l'élevage de bovins à l'engrais présenté par L'EARL SOURDAINE de Boisgervilly pour la protection de l'environnement.

■ Mission d'audit et d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances :

Il est rappelé que ce marché est passé dans le cadre d'un groupement de commandes, dont Boisgervilly est le coordonnateur. Il est précisé que compte tenu des spécificités de chaque commune et de la particularité des marchés d'assurance, chaque commune signe son marché avec le cabinet. Le coordonnateur n'avait que pour mission de lancer la consultation et choisir le cabinet retenu. Le CM décide d'attribuer le marché d'audit et d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances au cabinet Delta Consultant ; pour un montant de 1 150 € HT pour la commune de Boisgervilly.

■ Refacturation de mobilier :

Le CM donne un avis favorable à la refacturation, à prix coutant de 101,30 €, de la table cassée lors de la location de la salle polyvalente.

■ Acquisition de parcelle :

Compte tenu de son positionnement dans la ZAC Brocéliande, le CM décide l'acquisition de la parcelle cadastrale section C n° 656.

■ Budget assainissement :

Le CM a voté le budget Assainissement suivant :

Fonctionnement	Dépenses	163 267,04 €
	Recettes	163 321,77 €
Investissement	Dépenses	43 565,99 €
	Recettes	205 848,84 €

INFOS ASSOCIATIVES

■ Comité des Fêtes :

Programme des festivités du week-end de Pentecôte 2018 :

Vendredi 18 mai : LOTO
Samedi 19 mai : FÊTE DE LA BIÈRE
Dimanche 20 mai : FÊTE DES FLEURS avec pour thème « Le Cirque ». Chars accompagnés de La Fanfare Azylys, Les Musiciens en Folie, Le Trio des Fulupik, les 4 Frères Comebrute. Entrée : 3 € (gratuit pour les moins de 12 ans).

BAL

Lundi 21 mai : COURSE CYCLISTE

Les réservations pour la fête de la bière se dérouleront du 21 avril au 13 mai auprès du Bar de la Mairie ou de la boulangerie Dubois.

Tarifs :

Adultes : 17 €

Enfants (- de 12 ans) : 10 €

Part à emporter : 13 €

Comme chaque week-end de Pentecôte, les miss nouvellement élues pour 2018/2019 (Lénora, Anaïs et Caroline) et les bénévoles du comité des fêtes vous attendent nombreux.

■ Secours catholique :

Devenez famille d'accueil.

L'accueil familial de vacances (AFV), mis en place par le Secours Catholique consiste à confier des enfants à des familles d'accueil pendant les vacances.

Devenir famille d'accueil, c'est donner à un enfant la possibilité de s'épanouir dans un cadre de vie différent, et lui donner la possibilité d'accéder à un temps privilégié de détente, de loisirs et d'échange.

Contacts : 06 83 89 34 82 ou raydie.denis@free.fr

EDITORIAL

Comme tous les ans à pareille époque, nous venons de voter nos différents budgets permettant d'assurer le bon fonctionnement au quotidien de nos différentes compétences mais également de mener à bien nos objectifs et nos projets. Vous pouvez en pages intérieures en découvrir les différentes rubriques mais aussi les orientations pour 2018 et perspectives pour préparer l'avenir.

Un budget, une nouvelle fois important qui s'élève à 2,350 M €, fonctionnement et investissement compris, auquel il faut ajouter les différents budgets annexes (CCAS, Assainissement, Lotissement...). Un budget de nouveau sans recours à l'emprunt, ni pression fiscale supplémentaire du à une gestion dans la prospective continue mais également par l'accompagnement de certains financements extérieurs (subventions, dotations). Pour 2018, ces derniers représentent près de 40 % de notre budget global, un partenariat qu'il faut savoir saluer et reconnaître. Lors de notre dernier conseil municipal, nous avons validé le marché de travaux du centre de loisirs. Une réalisation qui va démarrer dans quelques semaines pour une durée d'environ un an. Des travaux, qui pourront engendrer quelques gênes, la municipalité vous remercie de votre compréhension.

Après deux ans et demi de diverses réunions et concertations, la révision de notre P.L.U se termine après l'enquête publique qui s'est déroulée au mois de mars. Ce document stratégique pour l'organisation et le développement de notre commune devrait être opposable à la rentrée suite à l'arrêt de M. Le Préfet.

Enfin, afin d'échanger sur notre urbanisation future, une réunion publique aura lieu le **jeudi 14 juin à 19h** à la salle polyvalente avec la présentation du projet de la ZAC de Brocéliande. Nous comptons sur votre présence.

Bernard PIEDVACHE, Maire

INFOS COMMUNALES

■ IME L'Espoir (Institut Médical Éducatif) :

L'IME L'Espoir de Rennes, institut pour accompagner des jeunes à réaliser certains travaux, effectue actuellement l'entretien de circuits de randonnées sur la commune.

La municipalité remercie le personnel encadrant ainsi que les jeunes pour les travaux réalisés.



■ Recensement militaire :

Tous les jeunes, garçons et filles, nés en **avril, mai, juin 2002**, sont invités à se faire recenser à la mairie avant le 30 juin 2018, munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Une attestation de recensement leur sera ainsi délivrée qu'il sera primordial de conserver précieusement. En effet, une copie de cette attestation leur sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée...).

■ Carte d'identité et Passeport :

À l'approche des examens, des voyages scolaires et des congés d'été, la préfecture recommande aux usagers de vérifier dès à présent la validité des papiers d'identité.

Les demandes de titre d'identité, ou de renouvellement si nécessaire, doivent être déposées dès maintenant, afin de limiter les délais d'attente et d'obtention.

La liste des communes équipées du dispositif de recueil des demandes de papiers d'identité, du département d'Ille-et-Vilaine est consultable sur le site Internet de la Préfecture d'Ille et Vilaine. Des dépliants sont disponibles également en mairie.

Pour Montauban-de-Bretagne, il vous faut désormais prendre rendez-vous par Internet sur le site de la Mairie : <http://www.montauban-de-bretagne.fr/carte-nationale-d-identite-passeport.php>. Le délai actuel pour obtenir un rendez-vous est de deux mois.

Nous vous invitons à être particulièrement vigilants quant aux conditions d'entrée et de séjour dans tout pays. Un contrôle, avant l'inscription à un voyage, sur le site « conseil aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr) est recommandé compte tenu de l'évolution des règles particulières de certains pays.

■ Nouveau service du département d'Ille-et-Vilaine : Vaccination : Pensez-y !

Le département met à votre disposition, quel que soit votre âge, un service gratuit de vaccination, au centre départemental d'action sociale du Pays de Brocéliande à Montfort (26, bd Carnot).

Les séances de vaccination ont lieu un jeudi après-midi par mois sur rendez-vous au 02 99 09 15 53 ou au 02 99 09 16 47.

INFOS DIVERSES

■ La ferme de la Ruée



Événement "Ramène ta fraise !"

Venez cueillir vos fraises bio à la ferme de la Ruée à Boisgervilly les samedis en juin de 9h30 à 13h. La date exacte d'ouverture dépendra des fraisiers et sera annoncée sur notre site lafermedelaruee.bzh et sur notre page Facebook.

Prix :

- 5 €/kg si vous amenez votre contenant

- 5,80 €/kg si barquette fournie par nos soins.

Au plaisir de vous accueillir !

Renseignement et contact :

Erwann Ravary

213 la Ruée 35360 - Boisgervilly

06 95 61 31 01 - erwann@lafermedelarueebzh

■ Boisger'en Images 2018 :

■ Pêche 2018 :

La pêche dans l'étang communal, situé « Rue de la Chesnais », est autorisée du **8 mai 2018 au 31 janvier 2019 inclus** en application du règlement 2^{ème} catégorie. **Tout pêcheur doit être en possession soit d'une carte à l'année soit d'une carte à la journée. En outre, il doit être en possession de la carte de la fédération de pêche du département d'Ille et Vilaine.**

Prix des cartes :

Tarifs appliqués aux adultes et aux jeunes de plus de 14 ans.	Commune	Extérieur
4 lignes à la journée	4 €	5 €
Carte de pêche à l'année	45 €	60 €

Les cartes à la journée ou à l'année sont à prendre à la mairie aux heures d'ouverture :

- Du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Le vendredi et le samedi de 9h à 12h.

■ Le prélèvement à la source, ça change quoi pour moi ? :

A compter du 1^{er} janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît. En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.

Salarié, actif, retraité, indépendant... je suis concerné. L'impôt est directement prélevé sur mes revenus (salaires, retraites, allocations chômage...) par mon employeur, caisse de retraite, Pôle Emploi (organismes collecteurs).

Pour les revenus des indépendants, les loyers, les revenus agricoles... l'impôt est prélevé sur mon compte bancaire sous forme d'acomptes.

Tous les ans, je dépose ma déclaration de revenus. Elle permet de déterminer mon taux de prélèvement, de prendre en compte mes réductions et crédits d'impôt et de calculer mon impôt définitif.

Et mon taux de prélèvement ? En 2018, ma déclaration de revenus sert de base au calcul de mon taux de prélèvement à la source pour 2019.

Et si je suis non imposable ? Le prélèvement à la source ne change rien pour moi : je n'ai aucun prélèvement.

Réductions et crédits d'impôt : le principe ne change pas. Les réductions et crédits d'impôt acquis une année me sont restitués l'année suivante.

Et mes revenus de 2018 ? L'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 sera effacé. Les revenus exceptionnels et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés.

Plus d'informations sur www.prelevementalasource.gouv.fr et www.impots.gouv.fr.

■ Bibliothèque municipale :

Chaque mois...

- Des nouveautés : la bibliothèque acquiert de nouveaux ouvrages ; vos suggestions d'achat sont les bienvenues.

- L'heure du conte (4-8 ans) : le dernier mercredi du mois à 16h00.

- Les bébés lecteurs (0-3 ans) : le vendredi à 10h00 et à 11h00.

- L'atelier pour tous : un mercredi par mois de 16h30 à 17h30.

Tout le monde peut participer, c'est un moment d'échange convivial pour tous, accessible à tous quel que soit son âge. En mars, nous avons écrit de la poésie en l'occasion du Printemps des Poètes et puis, dernièrement, la bande-dessinée était à l'honneur. Les jeunes ont inventé des textes à insérer dans les bulles de leur BD préférée. Le prochain défi est de réaliser une BD... en équipe ! Amateurs de BD, n'oubliez pas de vous inscrire à l'atelier du mercredi 30 mai.

Horaires d'ouverture : Mercredi 14h - 18h30 / Vendredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 10h - 12h30

Focus sur la grainothèque :

Avec la venue du printemps, c'est l'occasion de profiter de la grainothèque mise à votre disposition dans votre bibliothèque.

C'est quoi une grainothèque ? Une grainothèque est espace collaboratif d'échange de semences.

Comment ça marche ? Des petits sacs de graines sont mis à disposition librement, avec leur nom et des indications sur leur mode de culture. En se servant dans la grainothèque, le jardinier s'engage à cultiver ses graines (sans engrais chimique) et à récolter lui-même les semences des plants obtenus (fruits ou fleurs) pour les redéposer dans la grainothèque de la bibliothèque.

Attention : dans une démarche de la conservation de la biodiversité de notre planète et de soutien aux semences paysannes, les graines échangées ne doivent pas être issues de semences hybrides industrielles.

■ Officiel :



■ Acquisition d'un bâtiment abritant un commerce :

Le CM accepte l'acquisition du bâtiment commercial, le Bar de la Mairie, pour un montant de 116 000 € auxquels il faut ajouter environ 80 000 € de travaux. L'acquisition des murs et des travaux sont éligibles :

- Au titre du maintien et de la réouverture de commerce de proximité à une demande de subvention au titre du contrat de ruralité de 60 000 €.
- Aux aides du département au titre du Bouclier Rural, soit 40 000 €.
- Eventuellement d'une aide du FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) à hauteur de 20 % maximum.

Le CM a délibéré favorablement sur le choix des entreprises pour un montant de 80 000 € environ :

- Électricité : ADG
- Menuiseries : Ent. Lenormand
- Peintures : Ent. Fontaine
- Maçonnerie : Ent. Carissan

■ L'agence communale postale :

Elle est ouverte :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Levée du courrier 11h30.
- Le samedi de 8h30 à 11h30. Pas de départ courrier.

- Affranchissement :

- 1 timbre 20 g en lettre prioritaire : 0,95 €
- 1 timbre 20 g en lettre verte : 0,80 €

Poids (en grammes)	de 0 à 20	de 20 à 100	de 100 à 250
Nombre de timbres	1	2	4

- Carte nationale d'identité :

Elle vous sera demandée pour tout achat d'objets et pour tout paiement par chèque.

- Retrait :

Les personnes possédant un compte chèque ou livret à la Banque Postale peuvent retirer ou déposer de l'argent dans la limite de 350 €/semaine.

Les tickets de restauration et de transport sont en vente à l'agence.

- Contact : 02 99 61 58 69

■ CCAS :

- Le conseil d'administration a approuvé les comptes de gestion et administratifs 2017, et a voté le budget primitif 2018 ainsi que les subventions aux associations.

CCAS	MONTANTS en €
Club du Bois Joly	700,00
Banque Alimentaire	200,00
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	1 980,00
ADMR portage des repas	2 200,00
Restos du cœur	100,00
IME L'Espoir	500,00
TOTAL SUBVENTIONS CCAS	5 680,00

- Le CA a voté le budget de fonctionnement en équilibre d'un montant de 46 450,99 € et le budget d'amortissement comme suit :

- Dépenses : 46 450,99 €
- Recettes : 146 163,90 €

■ Subventions 2018 aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANTS en €
JSB (Jeunesse Sportive de Boisgervilly)	2 100,00
Comité des fêtes	500,00
Course cycliste	600,00
Donneurs de sang	61,00
Centre anti-cancéreux	230,00
Société de chasse	100,00
ACPG/CATM (Anciens Combattants)	100,00
Gymnastique volontaire	650,00
Piscine école publique (sur facture)	5 000,00
Centre de Loisirs (Famille Rurale)	8 000,00
Prévention routière	100,00
Association des commerçants et artisans UPB	1 000,00
Alcool et assistance	100,00
Diverses	
TOTAL SUBVENTIONS COMMUNALES	
Autres contributions obligatoires	
Caisse des Ecoles	

■ Salon de l'agriculture :

Un élevage équin de Boisgervilly était représenté au salon de l'agriculture de Paris. En effet, FUCHSIA de BOISGER, superbe pouliche postière a concouru dans sa catégorie. Une prestation qui lui a valu une honorable 4^{ème} place pour sa 5^{ème} participation.

Elle possède déjà un beau palmarès puisqu' au concours départemental à la Selle-en-Cogles, elle a obtenu le 1^{er} prix.

Félicitations à son éleveur Jérôme CHARLET, de la Ville es Rouillé, véritable passionné de l'élevage de chevaux.

INFOS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal : les principales délibérations du CM.

Séances des 1^{er} mars et 12 avril 2018

■ Acquisition et maintenance d'un photocopieur :

Il convient de remplacer le photocopieur acheté en 2008.

Le CM entérine l'acquisition d'un photocopieur couleur multifonction pour un montant maximum de 4 400 € HT.

■ Rétrocession de chemins privés :

Le CM prend connaissance des devis des géomètres reçus pour le bornage des chemins communaux devant être rétrocédés par leurs propriétaires à la commune.

Le CM approuve le devis de la SCP ALLAIN pour un montant de 3 330 € HT.

■ Groupement de commandes :

Dans le prolongement des réflexions engagées en matière de mutualisation entre la communauté de communes et les communes membres, le CM approuve et adhère à la constitution du groupement de commandes St-Méen-Montauban pour lancer une consultation pour des petits travaux d'entretien, des travaux avec points à temps automatique, du fauchage, du débroussaillage et de la signalisation horizontale. Sont exclus le curage et le dérasement.

Le CM approuve la constitution du groupement de commandes pour lancer une consultation portant sur le balayage et le contrôle entretien des ouvrages et réseaux d'eaux pluviales.

■ Installation d'une station relais :

Le CM approuve la signature du bail avec la société Orange pour l'installation d'une station de relais dans l'enceinte de la station d'épuration.

■ Centre de loisirs (ALSH):

Une consultation en procédure adaptée pour le choix des prestataires a été lancée pour la réalisation des travaux de construction d'un ALSH.

Le CM décide d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

■ Principaux investissements prévus pour 2018* :

* en euros TTC

Contrat d'objectif	15 000
Plateau ralentisseur	10 000
Travaux salle des sports	10 000
Bar de la mairie (achat + travaux)	220 000
Équipement bourg	5 000
Travaux voirie (reste à réaliser)	105 000
Achat microtracteur	18 000
Photocopieur mairie	4 100
Mairie (mobilier salle de repos)	3 000
Ecole (équipement)	6 000
Matériel service technique	5 000
Ecole (maîtrise d'œuvre)	5 000
Centre de loisirs	800 000
Aménagement rue de La Chesnais	5 000
Maître d'œuvre	
Remboursement de capital	140 000
PLU (Plan Local d'Urbanisme)	10 000

■ Plan cadastral :

Le service du cadastre va procéder à la mise à jour du plan cadastral de la commune à compter du lundi 14 mai pour une durée de deux mois environ.

Cette opération consiste à mesurer sur place les bâtiments nouveaux, toutes les extensions récentes des bâtiments existants et, à constater les démolitions afin d'actualiser le plan de ces changements.

M. MATHÉ, géomètre du cadastre, se déplacera en Opel Corsa grise immatriculée 3061 ZP 35.

L'arrêté portant autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées est affiché en mairie.

Lots	Entreprises retenues	Montant HT
Terrassement VRD	POMPEI - Mauron	81 500,00 €
Gros œuvre	BIDAULT - St Donan	87 386,03 €
Charpentes bois / bardages	BIL HEUDE - Vitré	91 700,00 €
Couverture métallique	CCL - St M'Hervé	60 500,00 €
Menuiseries extérieures aluminium / Serrurerie	SER AL FER - L'Hermitage	40 000,00 €
Menuiseries intérieures	BCO - Plénée-Jugon	48 354,47 €
Cloisons sèches	LEGENDRE OUEST - Rennes	43 000,00 €
Faux plafonds	BETHUEL - Pleumeleuc	12 000,00 €
Carrelage / Faïence	JANVIER - Lecousse	16 000,00 €
Revêtement de sol souple	TIRIAULT - Acigné	6 700,00 €
Peinture / Revêtements muraux	MARGUE - Bourg des Comptes	13 611,75 €
Électricité courants forts et faibles	SYGMATEL ELECTRICITE - Cesson Sévigné	26 006,14 €
Chauffage / Ventilation / Plomberie	SOCLIM - Vern sur Seiche	76 500,00 €
	TOTAL	604 296,92 €

Au coût des travaux, il faut ajouter les prestations extérieures (AMO, contrôle technique, maîtrise d'œuvre, SPS) soit 80 000 € et l'équipement, soit 20 000 €.